

TARIFS DE L'HÉBERGEMENT ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025
basés sur 32 semaines et fixés par la Région Normandie
du 02/09/2024 au 06/06/2025

RÉGIME	1er trimestre Sept.-Décembre	2e trimestre Janvier-Mars	3e trimestre Avril-Juin	Total annuel	Tarif journalier (pour remise d'ordre)
DP 4 JOURS	198,24 €	145,14 €	109,74 €	453,12 €	3,54 €
DP 5 JOURS	232,40 €	169,32 €	129,48 €	531,20 €	3,32 €
Interne 4 nuits	574,70 €	418,71 €	320,19 €	1 313,60 €	8,21 €
Interne 5 nuits	630,70 €	459,51 €	351,39 €	1 441,60 €	9,01 €

Élèves externes	
Déjeuner occasionnel	4,22 €
Dîner occasionnel	3,32 €
Nuitée	4,64 €
Petit-déjeuner	1,65 €

Stagiaires de la formation continue	
Repas occasionnel	4,22 €

APPRENTIS			
Déjeuner	4,22 €	Remboursement trimestriel IFPRA : montant par jour	
Dîner	3,32 €	3 €/repas (déjeuner & dîner)	6,00 €
Nuitée	4,64 €	6 €/nuitée+petit-déjeuner	6,00 €
Petit-déjeuner	1,65 €		
	13,83 €		12,00 €
Reste à charge de l'apprenti (salarié d'une entreprise privée) par jour :			1,83 €

Au-delà du 06/06/2025, le service de restauration et l'internat resteront ouverts aux élèves qui auront au préalable réservé et réglé l'hébergement.